

# TIJDSCHRIFT

VAN HET

NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP

VOOR

# MUNT- EN PENNINGKUNDE

ONDER DE ZINSPREUK

*„Concordia res parvae crescunt“*

TE

AMSTERDAM



6° Jaargang

AMSTERDAM

G. THEOD. BOM EN ZOON

1898

---

## Gemengde Berichten.

---

### BOEKAANKONDIGING

---

*Traité de numismatique moderne et contemporaine par A. ENGEL et R. SERRURE, 1<sup>re</sup> partie, époque moderne (XVI<sup>e</sup> XVIII<sup>e</sup> siècles. Paris, ERNEST LEROUX, éditeur 1897. 8<sup>o</sup>.*

Le traité de numismatique moderne et contemporaine a les mêmes qualités solides que le traité de numismatique du moyen-âge, dont le mérite égale la grande réputation.

Un coup d'oeil jeté sur les sources étudiées par les savants auteurs fait présumer un travail des plus consciencieux, dû à un examen sérieux des sources mentionnées en tête des différents chapitres, au grand savoir linguistique des auteurs et au talent vraiment rare, d'avoir su dire ni trop ni trop peu de tous ces systèmes monétaires divers

L'histoire numismatique de la France ouvre la série Ce fut à la fin du règne de Louis XII que les monnaies d'argent à flan épais ont été introduites dans ce pays. C'étaient des testons et des demi-testons, qui bientôt jouirent d'une réputation européenne.

Avec beaucoup de savoir les auteurs ont décrit les systèmes monétaires sous les différents rois de France, sans descendre dans d'inutiles et fatigants détails.

Le texte est parsemé de portraits de rois, tels qu'ils figurent sur les monnaies, qui non seulement faciliteront la détermination des monnaies elles-mêmes, mais qui donnent en même temps un coup d'oeil sur les changements du costume royal.

Il va sans dire que les différents monétaires sont traités avec beaucoup de science.

Viennent, ensuite les monnaies des terres souveraines enclavées dans le royaume de France, comme Dombes, Orange, etc. Cette dernière principauté retourna à la France à la mort du prince Guillaume III d'Orange, et fut annexée au Dauphiné en 1714.

Le chapitre troisième traite des Pays-Bas depuis Charles-Quint jusqu'à Napoléon I. Nous devons à Charles Quint la résolution du problème de l'unification des monnaies, dont la solution, comme nous disent les savants écrivains, avait été poursuivie depuis Phs. le Bon. Les anciennes pièces brabançonne et flamande avaient toutes la mite pour unité de compte, mais 2 mites de Flandre valaient 3 mites de Brabant.

Le nouveau système, introduit par Charles-Quint, fut basé sur le fait que les multiples de la mite étaient divisibles à la fois par deux et par trois. Les monnaies des Pays-Bas étaient très estimées dans tous les pays de l'Europe.

La guerre avec l'Espagne amena une grande révolution dans les monnaies, aussi les auteurs traitent-ils séparément les monnaies des États septentrionaux et

celles des États restés fidèles au roi d'Espagne. Après la pacification de Gand en 1576, les États Généraux, assemblés à Bruxelles, demandèrent la permission de forger une nouvelle monnaie; ces pièces portent les titres habituels de Phs. II et au revers la légende *Pace et Justitia*. Dans les Prov. sept. ce type ne fut frappé qu'à Nimègue, à Hasselt et à Utrecht.

Pendant le désordre des monnaies dans les Pays-Bas était devenu tellement grand qu'on résolut en de 1579 ne plus forger dorénavant de nouvelles pièces d'or et d'argent, mais qu'on reprendrait le monnayage aux anciens types royaux. Ces pièces sont rares pour ce qui concerne les provinces septentrionales.

Les monnaies d'argent, par exemple, frappées à Middelbourg ne sont représentées que par des exemplaires de la plus haute rareté. Ce ne fut qu'en 1586 que, dans les Pays-Bas septentrionaux, le comte de Leicester réussit à apporter un peu d'ordre dans toutes ces questions embrouillées, mais ce ne fut qu'en 1606 qu'on peut considérer les systèmes monétaires comme y réglés définitivement.

Le chapitre quatre traite des Iles britanniques. Nous dépasserions les limites imposées par ce journal si nous continuions à donner de cette manière l'analyse de ce précieux travail.

Il suffit de fixer l'attention de tous ceux qui s'occupent de numismatique moderne sur les excellentes qualités de ce traité.

Tout ce que les auteurs nous apprennent du numéraire de l'Allemagne est fort intéressant. Cette partie du traité occupe à peu près la moitié du livre.

La période moderne commence avec le XVI<sup>e</sup> siècle et finit en 1806. Le droit monétaire appartenait à l'empereur qui l'exerçait de concert avec les sept princes électeurs, mais la juridiction des délits commis par les États, le contrôle des pièces frappées, appartenaient aux Cercles ou *Kreise*. C'est donc par cercles qu'il faut grouper les souverainetés en possession du droit de monnayage.

Voici la liste des *Kreise* dans lesquelles l'empire allemand était divisé; la Bohême et la Prusse cependant ne se sont jamais laissés incorporer dans aucun cercle.

- I. Cercle du Bas-Rhin ou cercle électoral.
- II. Cercle du Haut-Rhin.
- III. Cercle de Westphalie.
- IV. Cercle de Basse-Saxe.
- V. Cercle de Haute-Saxe.
- VI. Cercle de Franconie.
- VII. Cercle de Bavière.
- VIII. Cercle de Souabe.
- IX. Cercle de Bourgogne.
- X. Cercle d'Autriche.

- Les auteurs donnent d'excellents renseignements sur la réglementation générale du monnayage et sur les systèmes divers, en ajoutant sur deux planches les monogrammes principaux, qui pour la détermination des monnaies de cuivre seront surtout d'une grande utilité.

En outre, la description détaillée des armoiries des divers états, villes, princes, etc., est d'un grand avantage.

Le chapitre six est consacré à la Hongrie, le septième, à la Suisse.

L'Italie et ses dépendances sont décrites dans le chapitre huitième, tandis que les chapitres suivants nous donnent d'utiles renseignements sur l'histoire monétaire de l'Espagne, du Portugal, des Pays Scandinaves, du royaume de Pologne, de la Russie, de ses dépendances et des Pays des Balkans.

Le chapitre dernier est consacré aux colonies européennes d'outre mer.

Nous terminons cette courte analyse en adressant aux savants numismatistes toutes nos félicitations pour avoir réussi à créer un travail — *een standaardwerk* — indispensable à tous ceux qui s'occupent sérieusement de l'étude numismatique, Il est à souhaiter que ce traité, ainsi que les deux volumes qui le précèdent, soient dans la bibliothèque de tous les numismatistes.

M. D. M.

---

*Königliche Museen zu Berlin (von H. NUTZEL),  
Katalog der Orientalischen Münzen — Ier Band  
(mit 7 Tafeln). Die Münzen der östlichen Chalifen.  
Berlin 1898. 4°. Preis 25 Mark.*

Früher erschienen bereits:

*Beschreibung der antiken Münzen.*

Band I (von A. VON SALLET): Taurische Chersonesus, Sarmatien, Dacien, Pannonien, Moesien, Tracien, thracische Könige VIII und 357 S mit 63 Zinckdrucken und mit 8 Lichtdruck-Tafeln. 1888. 8°. . . . . M. 25.—

Band II (von A. VON SALLET): Paeonien, Macedonien, die macedonischen Könige bis Perdicas III.VIII und 207 S. mit 70 Zinkdrucken und mit 8 Lichtdruck-Tafeln. 1889. 8°. M. 20.

Band III (von H. DRESSEL): Italien: Aes rude, Aes Signatum, Aes grave. Die geprägten Münzen von Etrurien bis Calabrien. X und 315 S. mit 89 Zinkdrucken und mit 4 Doppel und 14 einfachen Lichtdruck-Tafeln. 1894. 8°. M. 27.50.

---

*Journal international d'archéologie numismatique.*

Sous ce titre paraît depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, une Revue publiée à Athènes sous la direction de M. Jean N. Svoronos, Directeur du Musée National de Numismatique. Elle paraîtra 4 fois par an, et formera un volume annuel d'au moins 20 feuilles typographiques, en 8°. Il sera accompagné d'au moins 20 planches phototypiques et de plusieurs gravures dans et hors texte.

Le but que ce propose cette Revue est :

1. de contribuer au progrès et à la divulgation des connaissances numismatiques.
2. de mettre en rapport direct avec les numismates ceux qui s'intéressent spécialement à l'archéologie, à l'histoire de l'art, à l'histoire, à la mythologie, à la géographie, à l'épigraphie, à la sphragistique et à la métrologie des anciens, surtout des Grecs, des Romains et des Byzantins.

Elle publiera : 1. Un résumé annuel contenant les travaux, les progrès et les découvertes de la numismatique ancienne, d'après toutes les publications numismatiques et les nombreuses Revues de ce genre, publiées à l'étranger, de manière que les non spécialistes puissent, par cette Revue, être au courant du mouvement de la science numismatique. 2. Des études numismatiques relatives à toute espèce de questions de philologie ancienne, et pouvant par les monnaies éclaircir des questions archéologiques de tout genre. 3. Des monnaies inédites ou rares, surtout des collections de Grèce et d'Orient, publiques et particulières, qui depuis longtemps restent comme un champ vierge. 4. Des articles relatifs à des questions purement numismatiques ainsi qu'au classement et à l'interprétation des types mythologiques. 5. Monographies numismatiques de divers princes, villes, îles et royaumes de l'antiquité. 6. Descriptions détaillées et systématiques des trouvailles numismatiques faites en Grèce dans les dix dernières années. 7. Bibliographies, Chroniques, Biographies, etc. De plus la Direction de cette Revue se met à la disposition de ses abonnés peu au courant de la numismatique, pour tous les renseignements et instructions dont ils pourraient avoir besoin de temps en temps pour leurs études spéciales.

Pour abonnement et demandes de renseignements s'adresser à M.M. Barth et von Hirst, éditeurs à Athènes. L'abonnement est de 20 francs (or) par an. Pour tout ce qui a rapport à la rédaction s'adresser à M. Svoronos à Athènes.

---